

Débat d'Orientation Budgétaire 2020

23/01/2020

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
1 - CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE.....	3
- 1.1 - La situation globale.....	3
- 1.2 - La dette de notre pays	4
.....	4
- 1.3 - Report de la présentation du projet de loi rectificative de programmation des finances publiques au printemps 2020.....	4
- 1.4 - La situation sociale	4
.....	4
2 - LOI DE FINANCE INITIALE 2020, LES PRINCIPALES MESURES.....	5
- 2.1 - Baisse de l'impôt sur le revenu (IR) à compter des revenus de l'année 2020.....	5
- 2.2 - Suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et réforme du financement des collectivités territoriales.....	5
- 2.3 - Baisse du taux de la TVA sur certains logements locatifs sociaux dans le cadre du pacte d'investissement pour le logement social.....	5
- 2.4 - Baisse de la taxe pour frais de chambre de commerce et d'industrie.....	5
- 2.5 - Refonte des taxes sur les véhicules à moteur.....	6
- 2.6 - Les concours financiers de l'Etat aux collectivités globalement stables.....	6
3 - POINT SUR L'ANNÉE 2019 A LA CCSA.....	7
- 3.1 - En matière de politique d'aménagement du territoire.....	7
- 3.2 - En matière de développement économique.....	7
- 3.3 - En matière d'environnement.....	9
- 3.4 - En matière de service à la population.....	10

4 - PONT SUR LA FISCALITÉ DE LA CCSA.....	11
- 4.1 - Revalorisation annuelle des bases d'imposition.....	11
- 4.2 - Comparaison des ratios des EPCI au plan national à ceux de la CCSA.....	12
- 4.3 - Taux des communes + CCSA des 4 taxes 2016, 2017, 2018 et 2019.....	13 et 14
5 - SANTÉ FINANCIÈRE DE LA CCSA	
- 5.1 - L'exécution budgétaire - évolution des recettes budget principal - fonction.....	15
- 5.2 - L'exécution budgétaire - évolution des dépenses budget principal - fonction.....	16
- 5.3 - L'exécution budgétaire - évolution des recettes budget principal - investis.....	17
- 5.4 - L'exécution budgétaire - évolution des dépenses budget principal - investis.....	18
- 5.5 - Etat des restes à réaliser.....	19
- 5.6 - Investissements réalisés sur les 3 dernières années	19
- 5.7 - En cours de la dette et prospectives.....	20
- 5.8 - Budget SPANC, état comptable.....	21
- 5.9 - Budget Port, état comptable.....	22
- 5.10 - Budget ZAE, état comptable.....	23
6 - PERSPECTIVE 2020.....	24
- 6.1 - En matière de politique d'aménagement du territoire.....	24
- 6.2 - En matière de développement économique.....	24
- 6.3 - En matière d'environnement.....	25
- 6.4 - En matière de service à la population.....	26
- 6.5 - En matière de fonctionnalité institutionnelle.....	27

7 - BUDGET PREVISIONNEL	
2020.....	28
- 7.1 - Budget principal.....	28
- 7.2 - Budget SPANC.....	28
- 7.3 - Budget Port.....	28
- 7.4 - Budget ZAE.....	28
8 - GESTION DES RESSOURCES HUMAINES.....	29
9 - CONCLUSION.....	
29-30	

INTRODUCTION

Le **débat d'orientation budgétaire** représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des

assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Le Conseil Communautaire, conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, article renforcé par l'article 107 de la Loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015, doit se réunir dans un délai de deux mois maximum précédant l'examen du budget primitif afin de débattre sur les orientations générales de ce budget.

Le DOB permet de rendre compte de la gestion du territoire par une analyse rétrospective afin d'envisager son avenir en toute connaissance de cause. Ce débat n'est pas soumis au vote de l'assemblée délibérante. Il présente les grandes orientations nationales, intercommunales et dresse la santé financière de l'EPCI.

Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières sur l'EPCI, ce rapport doit être publié ou mis en ligne sur le site internet de la collectivité dans un délai d'un mois après la tenue de celui-ci, conformément au décret n°2016-834 du 23 juin 2016.

1. – CONTEXTE GÉNÉRAL : SITUATION ÉCONOMIQUE et SOCIALE

1.1- LA SITUATION GLOBALE

Le projet de loi de finances pour 2020 s'inscrit dans un contexte de croissance française robuste. Malgré le ralentissement économique mondial, la croissance française s'élèverait à 1,4% en 2019 et 1,3% en 2020, soit un niveau supérieur aux prévisions de croissance pour la zone euro, qui seraient à 1,2% sur les deux années.

Dans un contexte économique moins porteur, en particulier compte tenu des incertitudes liées au Brexit et aux tensions commerciales entre la Chine et les Etats-Unis, la croissance française résiste mieux que celle de certains de ses partenaires européens au ralentissement mondial. En 2019, le pouvoir d'achat augmenterait fortement pour atteindre son meilleur niveau depuis 2007, à + 2%. La consommation pourrait s'accélérer en 2020, traduisant progressivement en consommation les gains de pouvoir d'achat consécutifs notamment aux baisses d'impôts.

Le maintien des bonnes conditions de crédits est aussi un facteur favorable de croissance. Les français n'hésitent pas à avoir recours à l'emprunt, notamment pour des acquisitions immobilières, mais aussi pour la consommation courante. Les taux pratiqués sont de l'ordre de 1%, ce qui est le taux le plus bas depuis plus de cinquante ans en France.

Le déficit public diminuera de plus de 20 milliards d'euros en 2020, si on en croit les prévisions budgétaires. En 2019, le déficit public va se stabiliser à - 3,1 % du PIB. En 2020, le solde devrait s'établir à 2,2 % du PIB, en diminution donc de plus de 20 milliards (exactement 20,4 Md€).

En conséquence, le poids de la dépense publique (hors crédits d'impôts) dans le PIB sera ramené à 53,4 % du PIB en 2020, contre 54,4 % en 2018 et 55,0 % en 2017, confortant ainsi l'objectif d'une réduction de près de 3 points sur les 5 années 2017 – 2021.

1.2 – LA DETTE DE NOTRE PAYS

La dette de notre pays atteignait, à la fin du 1^{er} trimestre 2019, le chiffre de 2.358,9 Md€ contre 2.296,1 Md€ à la fin du 1^{er} trimestre 2018, soit une augmentation de 62,8 Md€ en un an. La dette publique augmente de 43,6 Md€ par rapport au trimestre précédent. Elle représentait ainsi 99,6 % du PIB contre 99,3 % à la même période en 2018. D'après l'INSEE, ce dérapage sur le dernier

trimestre s'explique uniquement par la contribution de l'Etat à la dette qui a augmenté de 74,8 Md€. En effet, la dette des administrations de sécurité sociale diminue de 21,2 Md€.

La contribution à la dette des administrations publiques locales (APUL) s'est accrue de 1,4 Md€, en raison de bons résultats en ce qui concerne les communes (recul de 1 Md€) et des départements (désendettement de 0,4 Md€)

Dans son rapport de juin 2019 sur la situation et les perspectives des finances publiques, la Cour des comptes rappelle que pour la troisième année consécutive, les collectivités ont dégagé un excédent à hauteur de 2,3 Md€ (en comptabilité nationale)

1.3 – REPORT DE LA PRESENTATION DU PROJET DE LOI RECTIFICATIVE DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES AU PRINTEMPS 2020

Le premier ministre a annoncé le report de la présentation du projet de loi rectificative de programmation des finances publiques au printemps 2020. Cette mesure est inédite car traditionnellement le projet de loi de programmation intervient en automne. Elle est d'autant plus frappante qu'à la suite des mesures « Gilets jaunes », cette loi de programmation a été demandée par de nombreux parlementaires.

Cette loi de programmation permet une prévision de trajectoire des finances publiques (dépenses/recettes/solde/dette) sur une base pluriannuelle qui atteint généralement 5 ans, mais encore permet d'actualiser la précédente trajectoire.

Les deux prétextes invoqués sont :

- Attendre que les grands arbitrages sur la réforme des retraites soient rendus d'ici l'été 2020, ce qui pourrait modifier l'impact. Mais cela ne colle pas avec la position gouvernementale qui veut que la réforme ne commence pas avant 2025.
- Attendre les effets du Brexit et la mise en cohérence avec les éléments qui seront communiqués par la France au printemps à la Commission européenne dans le cadre du semestre budgétaire européen via le programme de stabilité.

Ce report met « out » les critiques potentielles du Haut conseil des finances publiques et celles des parlementaires, repoussant tout débat à après les municipales.

1.4 – LA SITUATION SOCIALE

La situation sociale n'est pas reluisante malgré une bonne conjoncture économique. Les Gilets jaunes, puis les syndicats avec la contestation de la réforme des retraites laissent un climat social très tendu. Il est difficile dans ces conditions de ne pas émettre des réserves sur les mesures qui vont suivre dans ce DOB. Elles sont tirées du projet de loi de finances pour 2020 présenté par le Ministre de l'économie et des finances Bruno LE MAIRE et le Ministre de l'action et des comptes publics Gérald DARMANIN à la présidence de l'Assemblée nationale le 27 septembre 2019.

2– LOI DE FINANCE INITIALE 2020, LES PRINCIPALES MESURES

2.1 – BAISSÉ DE L'IMPÔT SUR LE REVENU (IR) A COMPTER DES REVENUS DE L'ANNEE 2020

En 2020, les prélèvements obligatoires sur les ménages diminueront de 9,3 Md€, soit une baisse de 20,6 Md€ depuis 2017. Le PLF pour 2020 traduit l'engagement de diminuer de 5 Md€ l'impôt sur le revenu pour les classes moyennes. Il finance également la défiscalisation des heures

supplémentaires (-1,1 Md€), ainsi que la dernière tranche de dégrèvement de la taxe d'habitation pour 80% des ménages (-3,7 Md€)

2.2 – SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION SUR LES RESIDENCES PRINCIPALES ET REFORME DU FINANCEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Aménagement, pour 2020, du dégrèvement de taxe d'habitation sur les résidences principales en faveur de 80% des foyers prévu par la loi de finances pour 2018.

Transformation en exonération du dégrèvement de taxe d'habitation en faveur de 80% des foyers et élargissement progressif de cette exonération en faveur des 20% des foyers restants.

Pour les 20% des foyers restant, exonération de 30% de la taxe en 2021, puis de 65% en 2022 pour atteindre 100% en 2023.

Concernant la réforme du financement des collectivités territoriales, le dispositif de compensation des exonérations prévoit la mise à la charge des collectivités territoriales du produit supplémentaire de TH issu de la hausse des taux entre 2017 et 2020 pour les 80% des foyers exonérés. Pour les 20% restant les taux d'imposition de TH sont gelés au niveau de ceux appliqués en 2019. Il en est de même pour les taux de taxes spéciales d'équipement (TSE) et de la taxe GEMAPI additionnels à la TH.

2.3 – BAISSSE DU TAUX DE LA TVA SUR CERTAINS LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX DANS LE CADRE DU PACTE D'INVESTISSEMENT POUR LE LOGEMENT SOCIAL

Cet article prévoit une baisse du taux de TVA de 10% à 5,5% pour les logements sociaux PLUS et PLAI. En fait, il s'agit de l'amélioration du prix de revient de ce type de logement de 4,5%.

2.4 – BAISSSE DE LA TAXE POUR « FRAIS DE CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE »

Cet article précise que la CCI France devient le seul affectataire de la « taxe pour chambre de commerce et d'industrie », laquelle est composée d'une taxe additionnelle à la cotisation foncière des entreprises (CFE) et d'une taxe additionnelle à la CVAE.

La CCI France répartira ensuite sur les régions le produit perçu et exercera une réelle fonction de coordination. A compter de 2023, il y aura un taux unique fixé par la loi à 0,8%. La conséquence sera la baisse d'imposition de 400 millions d'€ d'ici 2023.

2.5 – REFORME DES TAXES SUR LES VEHICULES A MOTEUR

Cet article a pour objet d'augmenter au 1^{er} janvier 2020 le barème du malus CO₂ pour permettre d'obtenir les ressources nécessaires pour financer l'incitation à l'achat de véhicules plus respectueux de l'environnement.

2.6 – LES CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT AUX COLLECTIVITES GLOBALEMENT STABLES

2.6.1 - Les enveloppes stabilisées :

- La dotation globale de fonctionnement (DGF) : 27 milliards d'€
- La dotation de solidarité rurale (DSR) : abondée de 90 millions d'€ - 2,49 milliards d'€
- La dotation de solidarité urbaine (DSU) : abondée de 90 millions d'€ - 1,69 milliards d'€
- La dotation nationale de péréquation (DNP) : stabilisée à 794 millions d'€
- Les dotations d'investissement DSIL : 570 millions d'€

- Les dotations de politique de la ville (DPV) : 150 millions d'€
- La dotation générale de décentralisation : 1,5 milliards d'€

2.6.2 – Les enveloppes qui augmentent :

- Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) progresserait de 350 millions d'€
- La dotation élu local augmenterait de 10 millions d'€

2.6.3 – Les enveloppes qui diminuent :

- Minoration de 120 millions d'€ portée pour 1/3 par le bloc communal des variables d'ajustement
 - La dotation des départements baisserait de 10 millions d'€
 - La compensation du versement transport passerait de 91 à 48 millions d'€
 - La DCRTTP (réforme de la TP) serait réduite de 45 millions d'€

2.6.4 – Revalorisation forfaitaire des bases de Taxe d'Habitation :

Finalement, l'Assemblée Nationale a obtenu du gouvernement que la base de la taxe d'habitation pour 2020 soit revalorisée de 0,9% (inflation constatée entre septembre 2018 et septembre 2019)

3– POINT SUR L'ANNÉE 2019 A LA CCSA

3.1- EN MATIERE DE POLITIQUE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Dans ce domaine l'année 2019 aura été marquée par la poursuite de notre programme pluriannuel de voirie sur l'ensemble du territoire sur la base d'un seul marché avec la société EUROVIA pour la réalisation des travaux et la société AC Environnement pour les diagnostics amiante. Le programme n'a pas pu être finalisé sur l'exercice 2019 notamment pour le point à temps et les travaux reportés en 2020 pour la rue de la Maladrerie à Saint Florentin. De la même manière le programme de travaux de voirie et réseau en lien avec les inondations sur la commune de Chemilly / Yonne qui devait être réalisé en 2019 sera reporté au 1^{er} trimestre 2020.

En matière de signalisation horizontale, il avait été décidé de globaliser en 2019 le marché de réalisation de la signalisation horizontale à l'échelle du territoire communautaire. Suite au recensement exhaustif des besoins et au lancement de la consultation il s'est avéré que le montant de la prestation était bien plus onéreux que les anciennes interventions sur les 2 secteurs. Après reprofilage des attentes, une deuxième consultation n'a pas permis de rentrer dans les épures budgétaires telles qu'identifiées par rapport aux années précédentes. Eu égard

à l'avancement de l'année il a été acté en Conseil communautaire que les travaux de signalisation horizontale seront réalisés une année sur 2 sur l'ensemble du territoire, la première année étant 2020.

En ce qui concerne le balayage, le nouveau marché de prestation avec la société MANSANTI a permis, sous réserve des contraintes liées à la sécheresse de cet été, de réaliser le balayage des rues en complément des agents communautaires sur les communes de Briennon/Armançon et Saint Florentin.

Au titre de l'aménagement numérique, la Communauté de communes s'est engagée dans le cadre du 2^{ème} programme de déploiement de la fibre à l'abonné (FTTH) sur les communes non concernées par le déploiement en cours de la fibre sur une partie du territoire. A ce titre, le Département de l'Yonne, maître d'ouvrage de l'opération, en compagnie du cabinet CIRCET et de la société DRTP ont commencé le déploiement physique de la fibre sur une majorité des 14 communes concernées.

Pour ce qui est de l'accompagnement des territoires, la Communauté a poursuivi ses efforts d'acquisition et de mise à disposition de matériels communautaire au profit des communes. Ainsi en 2019 ce sont 83 manifestations qui ont bénéficié des équipements communautaires. Parallèlement, des fonds de concours communautaires ont été accordés à 14 programmes d'investissements communaux.

3.2- EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Animation Economique

Si les années 2017 et 2018 ont été caractérisées par les différents transferts d'espace d'activité et de définition de l'intérêt communautaire, l'année 2019 a été la première année opérationnelle d'action de développement économique.

Avec l'embauche d'une chargée de mission dédiée à cette politique, il a été possible d'initier une stratégie territoriale de développement. Ainsi avons-nous commencé par un état des lieux des opportunités foncières sur notre territoire. Ceci afin de mieux faire connaître notre offre territoriale publique et privée. Des conventions de partenariat ont ainsi été conclues avec des propriétaires de friches industrielles afin de nous permettre de mettre en valeur ces sites d'implantation potentiels.

Pour commercialiser ces offres nous nous sommes appuyés sur les réseaux professionnels et sociaux ainsi que les actuels vecteurs de communication numérique. Parallèlement nous avons été présents, en compagnie de l'Agence Economique Régionale sur le salon de l'immobilier d'entreprise le 11 décembre dernier. A cette occasion, des contacts avec des promoteurs et des commercialisateurs immobiliers ont été pris afin de faire référencer notre territoire dans son intégralité auprès des décideurs.

Soucieux de travailler également pour la pérennisation des activités dans les centres bourgs, des actions de repérage et d'accompagnement dans le domaine du commerce ont commencé à émerger dans plusieurs communes.

En matière de développement d'entreprise, nous avons permis à plusieurs entreprises de bénéficier d'accompagnements financiers substantiels grâce d'une part à notre propre accompagnement financier (4 dossiers en 2019) et d'autre part à l'ingénierie d'accompagnement que nous avons pu mener. Dans le même esprit, à Saint Florentin, nous avons cédé un terrain à un porteur de projet pour y implanter la société P'TIT FLO.

Développement Touristique

En matière de tourisme, l'année 2019 a été celle de la pleine mise en œuvre des moyens affectés à l'Office de Tourisme communautaire associatif. Ainsi que ce soit à son siège moderne, au bureau d'information touristique itinérant ou bien lorsque qu'il est présent sur des événements qu'il a lui-même organisé, ce sont près de 6 800 visiteurs qui ont été accueillis physiquement ou téléphoniquement. Concernant les animations touristiques réalisées, elles ont concerné 3 356 personnes dont près de 57 % lors des bistrots nomades.

A l'automne 2019, il a été décidé, devant les risques juridiques liés au mode de relations entre l'association et la Communauté de communes, ainsi que de la nécessité de mieux articuler l'action de l'office en lien avec la stratégie de la Communauté en ce domaine, de mettre en place à compter du 1^{er} janvier 2020, un Office de Tourisme sous forme d'Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC).

En parallèle de l'action de l'Office de Tourisme, la Communauté de commune a, devant la disparition quasi-totale d'hôtellerie de capacité supérieure à 20 chambres sur notre territoire, lancé une étude de faisabilité pour mieux appréhender le potentiel offert par notre territoire en la matière. Le résultat de ce travail a mis en évidence la possibilité de mettre en place un hôtel d'une trentaine de chambres avec salle de séminaires au cœur de notre territoire.

En matière d'immobilier touristique, notre établissement a bénéficié, via un don, d'un ensemble immobilier dit de l'hôtel de l'Est, ancien relais de poste, situé à Saint Florentin. La quasi absence de lieu de restauration traditionnelle voire gastronomique à Saint Florentin et la faiblesse de l'offre à l'échelle intercommunale, doit nous inciter à retrouver un repreneur pour l'établissement antérieurement renommé.

Port de Saint Florentin

Compte tenu des investissements importants réalisés ces dernières années sur et autour du port de Saint Florentin que notre établissement gère en vertu d'une délégation de service public de Voies Navigables de France, l'année 2019 aurait dû s'inscrire dans la poursuite de la croissance de l'activité du site. Notre port est, à ce titre, particulièrement renommé sur l'itinéraire comme apportant des infrastructures d'accueil et de service de qualité. Les conditions climatiques extrêmes que nous avons connues en début d'été, associées à un déficit pluviométrique sur plusieurs années ont entraîné la fermeture du canal fin juillet 2019, privant ainsi notre équipement de son pic de fréquentation. Il a fallu attendre la fin de l'année 2019 pour que les bâtiments hivernant à Saint Florentin puissent rejoindre leur halte d'attache.

3.3- EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT

Déchets

Si les années 2017 et 2018 ont été des périodes charnières importantes en matière de gestion et d'investissement en matière de déchets, l'année 2019 a été marquée essentiellement par la défaillance du partenaire Eco Textile ce qui a occasionné, pendant de nombreux mois, des points d'apports volontaires régulièrement jonchés de vêtements ou de linge de maison. Au printemps 2019, une nouvelle convention de partenariat avec la structure « Le Relais » nous a permis de bénéficier d'un système de collecte régulier et plus performant, notre territoire étant naturellement bien placé entre le siège de la structure à Troyes et un de ces principaux clients à savoir l'agglomération auxerroise.

Nos 3 déchèteries ont été modernisées et fonctionnent normalement, surtout depuis que les nouveaux contrats de prestations de service ont été signés en 2018. L'unité de broyage de Saint Florentin fait régulièrement l'objet de visite par d'autres intercommunalités intéressées par ce type d'outil. Ce dernier permet en effet de réaliser de substantielles économies de transport.

Nos équipes de collecte disposent d'une nouvelle benne à ordures ménagères plus petite pour mieux circuler dans les petites rues de certaines communes.

Parallèlement, dans le domaine de la prévention, notre établissement, qui avait confié son élaboration au syndicat des déchets du Centre Yonne, a validé son programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés. Ce document est le reflet de notre engagement à lutter contre la production de déchets, démarche indispensable si nous voulons continuer à bénéficier de l'accompagnement financier des éco organismes.

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Initié en 2018, la récupération totale de la compétence SPANC sur l'intégralité de notre territoire a été effective mi 2019. Au printemps de cette même année, nous avons choisi le bureau d'étude qui nous accompagne dans la mise en œuvre des diagnostics initiaux, des diagnostics lors de construction, ainsi que lors de cessions. Il est à noter que la quasi-totalité des diagnostics initiaux ont été réalisés sur le secteur du Florentinois et qu'il reste des opérations à réaliser sur le secteur de Seignelay-Brienon. En tout, ce sont plus de 3 000 installations qui entrent dans le champ de cette compétence. Pour financer cette dernière, le principe de la redevance annuelle a été étendu à l'ensemble du territoire.

GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)

Cette compétence obligatoire pour notre établissement a été confiée pour plus de cohérence aux syndicats de bassin versant à savoir, de l'Armançon, du Serein et de Yonne Médian. Eu égard au faible territoire impacté, notre établissement s'est retiré du syndicat du bassin de la Vanne. Courant 2019, une démarche portée par l'Etat, le syndicat mixte Yonne Médian en partenariat avec les 3 autres bassins a mis en évidence la nécessité de travail à une échelle plus grande en matière de prévention des inondations.

3.4- EN MATIERE DE SERVICE A LA POPULATION

Social

L'année 2019 a été celle de la reprise en gestion directe de l'ensemble du portage de repas sur le territoire communautaire. Ainsi depuis le 1^{er} janvier 2019, un deuxième service de livraison est assuré sur l'ancien secteur Seignelay-Brienon en sus de celui du Florentinois. Un nouveau marché de prestation de service a été conclu avec la société Elite Restauration pour la fourniture de repas dont la livraison est assurée par nos agents. Pour cela, notre établissement s'est doté d'un deuxième véhicule de livraison.

Dans un autre domaine de l'action sociale, 2019 a également été l'année de la reprise en gestion directe de l'ensemble du Relais des Assistantes Maternelles, celui de Saint Florentin étant auparavant géré par un prestataire privé. La Communauté s'est ainsi dotée d'une nouvelle collaboratrice qui œuvre sur le site de Saint Florentin, l'équipe veillant à apporter le même niveau de service sur l'ensemble du territoire.

Culture

Si c'est en 2018 que la décision de créer une nouvelle école de musique a été prise, le choix du parti architectural, l'ensemble des études de conceptions ont été réalisées au printemps 2019. Si certaines incertitudes sur le choix du site d'implantation ont pu apparaître, le site de Venizy a été retenu pour l'implantation de la nouvelle école. Suite au processus de consultation, le budget initial de travaux de 1 300 000 € HT a été tenu et les travaux ont débuté mi-octobre 2019.

Parallèlement à ce programme, l'école de musique a développé son activité avec de nombreuses activités sur et hors du territoire communautaire. Avec un effectif de fréquentation en légère augmentation, l'école a retrouvé, avec le retour de tous les enseignements nécessaires, le niveau d'activité de juin 2017. Par ailleurs, lancé à l'automne 2018, le programme « Orchestre à l'Ecole » connaît un succès conséquent et l'adhésion des enfants est très encourageant.

Sport

Décidé à l'automne 2018, le boulodrome communautaire a été inauguré en décembre 2019. L'ensemble des études terminées en avril, les travaux ont débuté en juin 2019 pour s'achever en novembre. La structure innovante du bâtiment a permis de déployer rapidement et à un coût réduit un équipement d'ores et déjà reconnu. Ainsi fin 2019, une compétition de 800 personnes a déjà eu lieu sur le site, l'équipement étant le seul en dehors d'Auxerre. Le site est mis à disposition de l'Entente Sportive du Florentinois qui a l'obligation de l'ouvrir à l'ensemble des pratiquants licenciés du territoire communautaire.

L'année 2019 aura également été l'année du choix de construction d'un centre aquatique communautaire. Après s'être dotée d'un assistant maître d'ouvrage, la Communauté a lancé en juillet dernier un concours d'architecte pour choisir son projet de centre aquatique. En décembre 2019, le projet architectural du groupement dont le cabinet Po&Po est mandataire, a été retenu.

Soutien au tissu associatif

En 2019, pour la première année, la Communauté a expérimenté son règlement d'aide financière en faveur des associations culturelles, sportives ou d'animations. Ce sont ainsi 12 associations qui ont été accompagnées pour des actions d'envergure communautaire.

4- POINT SUR LA FISCALITÉ DE LA CCSA

4.1- REVALORISATION ANNUELLE DES BASES D'IMPOSITION

Comme exposé dans les paragraphes précédents, la revalorisation de la base d'imposition de la taxe d'habitation est différente en 2020 des revalorisations antérieures. Elle est forfaitairement majorée de 0,9% par rapport à 2019 et le taux pris en compte est celui de 2017. Ceci entraîne une perte de revenu assez conséquente.

Pour les autres bases, taxe foncière (bâti), taxe foncière (non bâti) et CFE, les revalorisations continuent d'être indexées sur l'inflation relevée entre novembre 2018 et novembre 2019. Le taux que nous retiendrons est de 1,1 %

En conséquence, il nous paraît opportun d'augmenter nos taux de la taxe foncière (bâti) de 0,5 point, soit une contribution de 5,45 €/an par habitant, de la taxe foncière (non bâti) de 2,12 points de la taxe foncière (non bâti) et de la CFE de 0,65 points.

Le tableau suivant montre ainsi que la totalité des produits des taxes se hisse seulement au niveau de l'année 2018 avec l'augmentation globale de seulement 0,9%. Rappelons que 80% des foyers en 2020 ne payeront plus de taxe d'habitation.

Fiscalité directe locale	2017			2018			2019			2020		
Taxes	Base	taux	produit									
Taxe d'Habitation	25 949 601	4,23%	1 097 668	26 239 571	4,91%	1 288 363	26 898 132	4,91%	1 320 698	27 140 215	4,23%	1 148 031
Taxe Foncière (bâti)	25 924 655	2,63%	681 818	26 150 235	3,42%	894 338	26 445 555	3,42%	904 438	26 736 456	3,93%	1 050 743
Taxe Foncière (non bâti)	1 394 313	12,16%	169 548	1 410 410	14,11%	199 009	1 441 495	14,11%	203 395	1 457 351	16,23%	236 528
CFE	9 935 725	3,72%	369 609	10 922 361	4,32%	471 846	10 354 000	4,32%	447 293	10 467 894	4,97%	520 254
S/Total			2 318 644			2 853 556			2 875 824			2 955 556
Produit de CVAE			112 321			105 334			105 031			104 500
Compensation de perte de CFE			0			36 000			28 198			20 000
FNGR			158 760			192 913			192 913			192 913
S/Total			271 081			334 247			326 142			317 413
TEOM			1 101 404			2 225 993			2 166 777			2 189 933
FI			1 062 289									
S/Total			2 163 693			2 225 993			2 166 777			2 189 933
TOTAL TAXES			4 753 418			5 413 796			5 368 743			5 462 902
Dotation d'interco			250 877			261 209			270 157			270 157
Allocation de compensation			25 358			24 281			21 540			20 500
FNGR			158 760			192 913			192 913			192 913
TOTAL DOTATION			434 995			478 403			484 610			483 570

4.2 – COMPARAISON DES RATIOS NATIONAUX DES EPCI AVEC CEUX DE LA CCSA

Assurer une bonne gestion, c'est comparer les ratios des EPCI au plan national à ceux de notre CCSA. On constate que notre épargne brute est de 22% de nos recettes quand il est de 14% au niveau national. Cela nous permet de dégager des fonds propres pour le financement de nos investissements, engendrant également une meilleure éligibilité aux subventions. Notre taux d'endettement est de 21% à comparer à 56% au niveau national, ce qui est aussi un signe favorable.

Finances des EPCI à fiscalité propre en 2019			Finances CCSA 2019	
Libellé	Estimation nationale	% / recettes de fonct.	Estimation CCSA	% / recettes de fonct.
Recettes de fonct.	45,5 Mds€		7 494 k€	
Dépenses de fonct.	39,3 Mds€		5 817 k€	
Épargne brut	6,2 Mds€	13,6%	1 676 k€	22,4%
Investissements	9,9 Mds€	21,8%	2 668 k€	35,6%
Dette	25,7 Mds€	56,5%	1 553 k€	20,7%

4.3 – TAUX DES COMMUNES + CCSA DES 4 TAXES 2016, 2017, 2018 ET 2019

Taux de Taxe d'Habitation

Ordre	N°	Commune	Année											
			2016			2017			2018			2019		
			Com.	OCSA	Total									
1	031	Beaumont	18,76	2,82	21,58	18,76	4,23	22,99	18,76	4,91	23,67	18,76	4,91	23,67
2	035	Bellechaume	17,48	2,82	20,30	17,48	4,23	21,71	15,73	4,91	20,64	15,73	4,91	20,64
3	041	Beugnon	16,77	4,37	21,14	16,77	4,23	21,00	16,77	4,91	21,68	16,77	4,91	21,68
4	055	Brienon-sur-Armançon	23,99	2,82	26,81	24,95	4,23	29,18	25,45	4,91	30,36	24,94	4,91	29,85
5	061	Butteaux	15,33	4,37	19,70	15,64	4,23	19,87	15,64	4,91	20,55	15,64	4,91	20,55
6	069	Chailley	14,31	4,37	18,68	15,03	4,23	19,26	15,03	4,91	19,94	15,78	4,91	20,69
7	076	Champlost	19,04	2,82	21,86	19,14	4,23	23,37	19,14	4,91	24,05	19,24	4,91	24,15
8	096	Chemilly-sur-Yonne	17,49	2,82	20,31	17,66	4,23	21,89	18,37	4,91	23,28	19,10	4,91	24,01
9	101	Chéu	15,80	4,37	20,17	16,28	4,23	20,51	16,28	4,91	21,19	16,28	4,91	21,19
10	156	Esnon	20,48	2,82	23,30	20,48	4,23	24,71	20,48	4,91	25,39	20,48	4,91	25,39
11	186	Germigny	15,94	4,37	20,31	16,42	4,23	20,65	16,81	4,91	21,72	16,81	4,91	21,72
12	200	Hauterive	14,85	2,82	17,67	14,85	4,23	19,08	14,85	4,91	19,76	14,85	4,91	19,76
13	201	Hery	20,47	2,82	23,29	20,47	4,23	24,70	20,47	4,91	25,38	20,47	4,91	25,38
14	205	Jaulges	18,67	4,37	23,04	18,67	4,23	22,90	18,67	4,91	23,58	18,67	4,91	23,58
15	219	Lasson	15,40	4,37	19,77	15,40	4,23	19,63	15,40	4,91	20,31	15,40	4,91	20,31
16	249	Mercy	10,93	2,82	13,75	10,93	4,23	15,16	10,93	4,91	15,84	10,93	4,91	15,84
17	268	Mont-Saint-Sulpice	17,43	2,82	20,25	17,43	4,23	21,66	17,95	4,91	22,86	18,49	4,91	23,40
18	276	Neuvy-Sautour	18,43	4,37	22,80	18,43	4,23	22,66	18,43	4,91	23,34	18,43	4,91	23,34
19	282	Ormoy	16,00	2,82	18,82	16,00	4,23	20,23	16,16	4,91	21,07	16,32	4,91	21,23
20	288	Paroy-en-Othe	21,62	2,82	24,44	21,62	4,23	25,85	21,62	4,91	26,53	21,62	4,91	26,53
21	292	Percey	16,20	4,37	20,57	16,52	4,23	20,75	16,52	4,91	21,43	16,52	4,91	21,43
22	345	Saint-Florentin	19,78	4,37	24,15	19,78	4,23	24,01	19,78	4,91	24,69	19,78	4,91	24,69
23	382	Seignelay	19,78	2,82	22,60	19,78	4,23	24,01	19,78	4,91	24,69	19,78	4,91	24,69
24	398	Sormery	17,71	4,37	22,08	17,71	4,23	21,94	17,71	4,91	22,62	17,71	4,91	22,62
25	402	Soumaintrain	17,49	4,37	21,86	17,49	4,23	21,72	17,49	4,91	22,40	17,49	4,91	22,40
26	425	Tumy	17,38	4,37	21,75	17,38	4,23	21,61	17,38	4,91	22,29	17,38	4,91	22,29
27	436	Venizy	19,61	2,82	22,43	19,61	4,23	23,84	19,61	4,91	24,52	19,61	4,91	24,52
28	439	Vergigny	18,19	4,37	22,56	18,55	4,23	22,78	18,55	4,91	23,46	18,55	4,91	23,46
29	474	Villiers-Vineux	16,44	4,37	20,81	16,44	4,23	20,67	16,44	4,91	21,35	16,44	4,91	21,35

Taux de Taxe Foncière (bâti)

Ordre	N°	Commune	Année											
			2016			2017			2018			2019		
			Com.	OCSA	Total									
1	031	Beaumont	17,83	2,01	19,84	17,83	2,95	20,78	17,83	3,42	21,25	17,83	3,42	21,25
2	035	Bellechaume	13,36	2,01	15,37	13,36	2,95	16,31	12,02	3,42	15,44	12,02	3,42	15,44
3	041	Beugnon	14,37	2,84	17,21	14,37	2,95	17,32	14,37	3,42	17,79	14,37	3,42	17,79
4	055	Brienon-sur-Armançon	19,92	2,01	21,93	20,71	2,95	23,66	21,12	3,42	24,54	20,70	3,42	24,12
5	061	Butteaux	15,03	2,84	17,87	15,33	2,95	18,28	15,33	3,42	18,75	15,33	3,42	18,75
6	069	Chailley	10,23	2,84	13,07	10,74	2,95	13,69	10,74	3,42	14,16	11,28	3,42	14,70
7	076	Champlost	15,67	2,01	17,68	15,75	2,95	18,70	15,75	3,42	19,17	15,83	3,42	19,25
8	096	Chemilly-sur-Yonne	15,55	2,01	17,56	15,70	2,95	18,65	16,33	3,42	19,75	16,98	3,42	20,40
9	101	Chéu	4,83	2,84	7,67	4,98	2,95	7,93	4,98	3,42	8,40	4,98	3,42	8,40
10	156	Esnon	17,14	2,01	19,15	17,14	2,95	20,09	17,14	3,42	20,56	17,14	3,42	20,56
11	186	Germigny	8,99	2,84	11,83	9,26	2,95	12,21	9,48	3,42	12,90	9,48	3,42	12,90
12	200	Hauterive	9,72	2,01	11,73	9,72	2,95	12,67	9,72	3,42	13,14	9,72	3,42	13,14
13	201	Hery	14,40	2,01	16,41	14,40	2,95	17,35	14,40	3,42	17,82	14,40	3,42	17,82
14	205	Jaulges	15,48	2,84	18,32	15,48	2,95	18,43	15,48	3,42	18,90	15,48	3,42	18,90
15	219	Lasson	11,59	2,84	14,43	11,59	2,95	14,54	11,59	3,42	15,01	11,59	3,42	15,01
16	249	Mercy	6,07	2,01	8,08	6,07	2,95	9,02	6,07	3,42	9,49	6,07	3,42	9,49
17	268	Mont-Saint-Sulpice	13,90	2,01	15,91	13,90	2,95	16,85	14,32	3,42	17,74	14,75	3,42	18,17
18	276	Neuvy-Sautour	17,27	2,84	20,11	17,27	2,95	20,22	17,27	3,42	20,69	17,27	3,42	20,69
19	282	Ormoy	11,57	2,01	13,58	11,57	2,95	14,52	11,69	3,42	15,11	11,81	3,42	15,23
20	288	Paroy-en-Othe	17,47	2,01	19,48	17,47	2,95	20,42	17,47	3,42	20,89	17,47	3,42	20,89
21	292	Percey	12,54	2,84	15,38	12,79	2,95	15,74	12,79	3,42	16,21	12,79	3,42	16,21
22	345	Saint-Florentin	16,81	2,84	19,65	16,81	2,95	19,76	16,81	3,42	20,23	16,81	3,42	20,23
23	382	Seignelay	14,19	2,01	16,20	14,19	2,95	17,14	14,19	3,42	17,61	14,19	3,42	17,61
24	398	Sommery	15,71	2,84	18,55	15,71	2,95	18,66	15,71	3,42	19,13	15,71	3,42	19,13
25	402	Soumaintrain	14,63	2,84	17,47	14,63	2,95	17,58	14,63	3,42	18,05	14,63	3,42	18,05
26	425	Tumy	12,64	2,84	15,48	12,64	2,95	15,59	12,64	3,42	16,06	12,64	3,42	16,06
27	436	Venizy	15,26	2,01	17,27	15,26	2,95	18,21	15,26	3,42	18,68	15,26	3,42	18,68
28	439	Vergigny	12,66	2,84	15,50	12,91	2,95	15,86	12,91	3,42	16,33	12,91	3,42	16,33
29	474	Villiers-Vineux	14,00	2,84	16,84	14,00	2,95	16,95	14,00	3,42	17,42	14,00	3,42	17,42

Taux de Taxe Foncière (non bâti)

Ordre	N°	Commune	Année											
			2016			2017			2018			2019		
			Com.	OCSA	Total									
1	031	Beaumont	53,31	6,32	59,63	53,31	12,16	65,47	53,31	14,11	67,42	53,31	14,11	67,42
2	035	Bellechaume	36,31	6,32	42,63	36,31	12,16	48,47	32,67	14,11	46,78	32,67	14,11	46,78
3	041	Beugnon	60,60	14,53	75,13	60,60	12,16	72,76	60,60	14,11	74,71	60,60	14,11	74,71
4	055	Brienon-sur-Armançon	51,70	6,32	58,02	53,77	12,16	65,93	54,85	14,11	68,96	53,75	14,11	67,86
5	061	Butteaux	45,05	14,53	59,58	45,96	12,16	58,12	45,96	14,11	60,07	45,96	14,11	60,07
6	069	Chailley	28,60	14,53	43,13	30,03	12,16	42,19	30,03	14,11	44,14	31,53	14,11	45,64
7	076	Champlost	45,72	6,32	52,04	45,95	12,16	58,11	45,95	14,11	60,06	46,18	14,11	60,29
8	096	Chemilly-sur-Yonne	56,62	6,32	62,94	59,17	12,16	71,33	61,55	14,11	75,66	64,00	14,11	78,11
9	101	Chéu	25,67	14,53	40,20	26,44	12,16	38,60	26,44	14,11	40,55	26,44	14,11	40,55
10	156	Esnon	46,70	6,32	53,02	46,70	12,16	58,86	46,70	14,11	60,81	46,70	14,11	60,81
11	186	Germigny	35,80	14,53	50,33	36,88	12,16	49,04	37,76	14,11	51,87	37,76	14,11	51,87
12	200	Hauterive	34,73	6,32	41,05	34,73	12,16	46,89	34,73	14,11	48,84	34,73	14,11	48,84
13	201	Hery	42,99	6,32	49,31	42,99	12,16	55,15	42,99	14,11	57,10	42,99	14,11	57,10
14	205	Jaulges	49,68	14,53	64,21	49,68	12,16	61,84	49,68	14,11	63,79	49,68	14,11	63,79
15	219	Lasson	27,27	14,53	41,80	27,27	12,16	39,43	27,27	14,11	41,38	27,27	14,11	41,38
16	249	Mercy	16,85	6,32	23,17	16,85	12,16	29,01	16,85	14,11	30,96	16,85	14,11	30,96
17	268	Mont-Saint-Sulpice	40,56	6,32	46,88	40,56	12,16	52,72	41,78	14,11	55,89	43,03	14,11	57,14
18	276	Neuvy-Sautour	48,84	14,53	63,37	48,84	12,16	61,00	48,84	14,11	62,95	48,84	14,11	62,95
19	282	Ormoy	43,65	6,32	49,97	43,65	12,16	55,81	44,09	14,11	58,20	44,53	14,11	58,64
20	288	Paroy-en-Othe	45,33	6,32	51,65	45,33	12,16	57,49	45,33	14,11	59,44	45,33	14,11	59,44
21	292	Percey	48,34	14,53	62,87	49,31	12,16	61,47	49,31	14,11	63,42	49,31	14,11	63,42
22	345	Saint-Florentin	60,00	14,53	74,53	60,00	12,16	72,16	60,00	14,11	74,11	60,00	14,11	74,11
23	382	Seignelay	48,62	6,32	54,94	48,62	12,16	60,78	48,62	14,11	62,73	48,62	14,11	62,73
24	398	Sommery	49,89	14,53	64,42	49,89	12,16	62,05	49,89	14,11	64,00	49,89	14,11	64,00
25	402	Soumaintrain	67,93	6,32	74,25	67,93	12,16	80,09	67,93	14,11	82,04	67,93	14,11	82,04
26	425	Tumy	46,97	14,53	61,50	46,97	12,16	59,13	46,97	14,11	61,08	46,97	14,11	61,08
27	436	Venizy	46,92	6,32	53,24	46,92	12,16	59,08	46,92	14,11	61,03	46,92	14,11	61,03
28	439	Vergigny	44,60	14,53	59,13	45,49	12,16	57,65	45,49	14,11	59,60	45,49	14,11	59,60
29	474	Villiers-Vineux	52,38	14,53	66,91	52,38	12,16	64,54	52,38	14,11	66,49	52,38	14,11	66,49

Cotisation Foncière Entreprise

Ordre	N°	Commune	Année											
			2016			2017			2018			2019		
			Com.	OCSA	Total									
1	031	Beaumont	20,97	2,67	23,64	20,97	3,72	24,69	20,97	4,32	25,29	20,97	4,32	25,29
2	035	Bellechaume	18,18	2,67	20,85	18,18	3,72	21,90	16,36	4,32	20,68	16,36	4,32	20,68
3	041	Beugnon	21,93	3,28	25,21	21,93	3,72	25,65	21,93	4,32	26,25	21,93	4,32	26,25
4	055	Brienon-sur-Armançon	22,24	2,67	24,91	23,13	3,72	26,85	23,59	4,32	27,91	23,12	4,32	27,44
5	061	Butteaux	18,76	3,28	22,04	19,14	3,72	22,86	19,14	4,32	23,46	19,14	4,32	23,46
6	069	Chailley	14,96	3,28	18,24	15,71	3,72	19,43	15,71	4,32	20,03	16,50	4,32	20,82
7	076	Champlost	18,40	2,67	21,07	18,49	3,72	22,21	18,49	4,32	22,81	18,58	4,32	22,90
8	096	Chemilly-sur-Yonne	19,44	2,67	22,11	19,63	3,72	23,35	20,42	4,32	24,74	21,23	4,32	25,55
9	101	Chéu	16,30	3,28	19,58	16,79	3,72	20,51	16,79	4,32	21,11	16,79	4,32	21,11
10	156	Esnon	21,39	2,67	24,06	21,39	3,72	25,11	21,39	4,32	25,71	21,39	4,32	25,71
11	186	Gernigny	18,17	3,28	21,45	18,72	3,72	22,44	19,17	4,32	23,49	19,17	4,32	23,49
12	200	Hauterive	17,96	2,67	20,63	17,96	3,72	21,68	17,96	4,32	22,28	17,96	4,32	22,28
13	201	Hery	19,46	2,67	22,13	19,46	3,72	23,18	19,46	4,32	23,78	19,46	4,32	23,78
14	205	Jaulges	25,99	3,28	29,27	25,99	3,72	29,71	25,99	4,32	30,31	25,99	4,32	30,31
15	219	Lasson	18,12	3,28	21,40	18,12	3,72	21,84	18,12	4,32	22,44	18,12	4,32	22,44
16	249	Mercy	18,63	2,67	21,30	18,63	3,72	22,35	18,63	4,32	22,95	18,63	4,32	22,95
17	268	Mont-Saint-Sulpice	19,76	2,67	22,43	19,76	3,72	23,48	20,35	4,32	24,67	20,96	4,32	25,28
18	276	Neuvy-Sautour	20,13	3,28	23,41	20,13	3,72	23,85	20,13	4,32	24,45	20,13	4,32	24,45
19	282	Ormoy	18,13	2,67	20,80	18,13	3,72	21,85	18,31	4,32	22,63	18,49	4,32	22,81
20	288	Paroy-en-Othe	20,32	2,67	22,99	20,32	3,72	24,04	20,32	4,32	24,64	20,32	4,32	24,64
21	292	Percey	17,59	3,28	20,87	17,94	3,72	21,66	17,94	4,32	22,26	17,94	4,32	22,26
22	345	Saint-Florentin	22,50	3,28	25,78	22,50	3,72	26,22	22,50	4,32	26,82	22,50	4,32	26,82
23	382	Seignelay	19,66	2,67	22,33	19,66	3,72	23,38	19,66	4,32	23,98	19,66	4,32	23,98
24	398	Sormery	27,88	3,28	31,16	27,88	3,72	31,60	27,88	4,32	32,20	27,88	4,32	32,20
25	402	Sourmaintrain	20,61	3,28	23,89	20,61	3,72	24,33	20,61	4,32	24,93	20,61	4,32	24,93
26	425	Tumy	21,25	3,28	24,53	21,25	3,72	24,97	21,25	4,32	25,57	21,25	4,32	25,57
27	436	Venizy	20,05	2,67	22,72	20,05	3,72	23,77	20,05	4,32	24,37	20,05	4,32	24,37
28	439	Vergigny	22,89	3,28	26,17	23,35	3,72	27,07	23,35	4,32	27,67	23,35	4,32	27,67
29	474	Villiers-Vineux	19,80	3,28	23,08	19,80	3,72	23,52	19,80	4,32	24,12	19,80	4,32	24,12

5– SANTÉ FINANCIÈRE DE LA CCSA

5.1 – L'EXÉCUTION BUDGETAIRE – ÉVOLUTION DES RECETTES BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement

Art.	Libellé	Réalisé		
		2 017	2 018	2 019
Chapitre 013 - Atténuation de charges		15 265	550	54 317
Chapitre 70 - Produit des services		269 792	506 537	430 853
Chapitre 73 - Impôts et Taxes		4 823 641	5 451 295	5 404 592
73111	Taxes foncières et habitation	2 391 539	2 858 178	2 875 824
73112	CVAE	112 321	105 334	105 031
7318	Autres impôts locaux	54 335	27 846	21 540
73181	Compensation perte de CFE	0	36 000	28 198
7325	Fonds de prérequation des ressources inte	158 760	192 913	192 913
7331	Taxe et redevance des services publics	2 103 679	2 225 993	2 172 541
7362	Taxes de séjour	3 007	5 031	8 545
Chapitre 74 - Dotations et participations		826 872	1 325 604	743 457
74124	Dot. D'intercommunalité	250 877	247 596	247 488
74126	Dot. De compensation des groupements	15 146	13 613	13 302
74	Subventions d'exploitation	183 583	0	0
744	FCTVA	68 208	159 741	46 171
746	Dot. Générale de décentralisation	2 682	2 682	2 682
7472	Participation Région	0	2 400	0
7473	Participation Département	51 338	49 604	48 468
74741	Participations communes membres	29 073	131 682	0
7478	Autres organismes	197 551	652 480	330 176
7483	Compensation perte de CET	0	37 597	31 330
748...	Etat compensations diverses	28 414	28 209	23 840
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante		73 695	85 875	338 460
752	Revenus des immeubles	57 711	40 058	15 000
758	Produits divers de gestion	15 984	45 817	323 460
Chapitre 77 - Produits exceptionnels		15 667	306 211	90 793
7713	Produits exceptionnels sur Op de gestion	15 667	7 676	3 838
7750	Vente d'actifs	0	282 000	0
7788	Produits exceptionnels divers	0	16 535	86 955
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCT.		6 024 932	7 676 071	7 062 472
777	Quote pert de subventions d'investis.	134 786	161 126	132 337
7715	Op. d'ordre sur actifs	0	1 046 500	0
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCT.		134 786	1 207 626	132 337
TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		6 159 718	8 883 698	7 194 809

5.2 – L'EXÉCUTION BUDGETAIRE – ÉVOLUTION DES DÉPENSES BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement

Art.	Libellé	Réalisé		
		2017	2018	2019
Chapitre 011 - Charges à caractère général		3 094 248	3 819 878	2 953 188
60...	Achats de prestations non stockées	192 013	276 683	221 976
611	Contrats de prestation de service	2 008 746	2 003 045	1 831 700
613...	Locations immobilières et mobilières	24 751	23 142	28 062
615...	Entretiens et réparations services extérieurs	93 652	107 261	93 465
6152	Entretiens des voiries	353 656	1 009 833	425 025
6168	Assurances	40 349	44 728	52 281
618..	Services extérieurs	12 262	6 648	5 394
6226	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	153 255	97 285	64 700
6231 à 37	Publicités diverses	26 119	19 122	21 844
6247 à 57	Transport et déplacements	16 307	9 834	12 017
6261 à 81	Frais télécom et services extérieurs	40 264	73 522	68 163
635..	Impôts	27 930	36 009	14 178
637	Autres impôts	104 946	112 767	114 383
Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés		1 075 986	1 087 795	1 204 501
6217	Personnel affecté par la commune membre	16 601	27 871	14 307
6218	Autres personnels extérieurs	223 996	297 228	331 327
63..	Autres cotisations	14 189	15 462	23 192
64..	Rémunérations brutes	543 224	506 340	569 213
6451	URSSAF	103 635	87 561	115 439
6453	Caisses retraites et prévoyances	137 725	139 545	109 521
6454	Caisse ASSEDIC	7 597	6 138	7 151
6458	Allocations chômage	21 746	0	0
648	Autres charges	7 273	7 650	34 352
Chapitre 014 - Atténuation de produits		72 305	72 944	72 305
73923	Reversement sur FNGIR	72 305	72 305	72 305
73925	Fonds de péréquations des ressources inte.	0	639	0
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante		320 317	303 177	339 273
6531	Indemnité des élus	69 491	64 864	65 342
6533	Cotisation retraites	3 172	2 747	2 992
6534	Cotisation sécurité sociale	11 107	11 098	11 095
6541	Créances en non valeur	957	1 254	2 346
65548	Autres contributions	70 840	56 064	61 367
6558	Contingents et participations	0	0	0
6574	Subventions aux associations	164 750	167 150	196 131
Chapitre 66 - Intérêts d'emprunts		63 429	44 701	41 627
66111	Intérêts d'emprunts	63 429	44 701	41 627
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles		5 027	1 393 123	15 523
67...	Charges exceptionnelles	5 027	223	15 523
6750	Op. d'ordre sur actifs cédés	0	1 392 900	0
042 - Opération d'ordre		686 251	764 432	897 636
6811	Amortissements	686 251	764 432	897 636
TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		5 317 564	7 486 051	5 524 053

5.3 – L'EXÉCUTION BUDGETAIRE – ÉVOLUTION DES RECETTES BUDGET PRINCIPAL INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement

	Année 2017	Année 2018	Année 2019
FC TVA reçu	376 678 €	537 254 €	129 958 €
Sur investissements 2016	254 624 €		
Sur investissements 2017	122 054 €	152 511 €	
Sur investissements 2018		384 743 €	129 958 €
Sur investissements 2019			0€
Subventions reçues	69 839 €	0€	0€
Emprunt pour achat action SEM Equipement	69 839 €		
Excédent de fonctionnement capitalisé	594 057 €	1 466 601 €	1 016 704 €
Subventions reçues	415 552 €	525 294 €	292 681 €
Participation des communes à la réfection des voiries (15%)	65 974 €	227 271 €	
Subvention Bungalow Briennon	43 892 €		
Subvention Département pour office du tourisme	30 000 €		
Subvention DETR pour Office du Tourisme (solde)		54 560 €	
Subvention DETR pour déchèterie de St-Florentin (acompte)		64 470 €	
Subvention DETR pour déchèterie de Seignelay (solde)		67 966 €	
Subvention DETR pour Ecole de musique			132 000 €
Subvention DETR pour Boulodrome			60 000 €
Subvention DETR pour Port St-Florentin	43 775 €		12 303 €
Subvention DETR pour étude centre Aquatique			15 600 €
Subvention DETR pour sentiers randonnées			3 000 €
Etat - PER pour Aéroport	32 283 €		
Subvention Député pour déchèterie de Seignelay		3 000 €	
Subvention du Département pour port et Quai de l'Est	60 000 €	10 000 €	
Subvention Port / Région	139 628 €		
Subvention Ademe pour RI		98 027 €	
Etat Subvention inondation Chemilly			51 678 €
Subvention Région Port			12 303 €
Subvention Région boulodrome			4 000 €
Don pour Sentier randonnée			1 797 €
Amortissements des immos	577 417 €	764 432 €	897 636 €
Amortissements de l'année 2018	577 417 €	764 432 €	897 636 €
Vente de biens	0€	282 000 €	0€
Vente EHPAD Colbert		170 000 €	
Vente Hangar Seignelay		26 000 €	
Vente Bungalow Briennon		50 000 €	
Vente tracteur		36 000 €	
TOTAL	2 033 543 €	3 575 581 €	2 336 979 €

5.4 – L'EXÉCUTION BUDGETAIRE – ÉVOLUTION DES DÉPENSES BUDGET PRINCIPAL INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement

	Année 2017	Année 2018	Année 2019
Subventions et emprunts	365 540 €	559 464 €	329 138 €
Amortissement des subventions	134 786 €	161 126 €	153 848 €
Titres SNI	0 €	7 676 €	3 838 €
Remboursement de capital des emprunts	230 754 €	390 661 €	171 453 €
Immobilisations incorporelles & corporelles	1 265 782 €	3 717 218 €	2 668 453 €
Frais d'étude			
Centre aquatique - Sté H2O		15 750 €	35 630 €
Pré-étude bâtiment Tir à l'arc			5 880 €
Agrandissement Déchèterie Seignelay - Branchu	17 711 €	2 012 €	
Plan topo port - géomètre Delelign	1 402 €	2 592 €	
Concessions et droits similaires			
Informatique - Mege Hertz et JVS Mairiستم, Layer	10 070 €	8 128 €	18 026 €
Logiciel informatique	10 424 €	1 382 €	5 106 €
Subventions d'équipement versées			
Fonds de concours aux communes membre de la CCSA	17 377 €	74 876 €	61 855 €
Subvention PRIMAGAZ		189 000 €	62 270 €
Agencement numérique territoire	26 964 €		216 620 €
Immobilisations corporelles			
Signalitique sentiers de randonnées - Altévia	34 762 €	29 973 €	54 463 €
Engazonnement sur le Port - Lefèvre		1 287 €	
Divers inv. bureaux siège CCSA - BTPA		25 776 €	38 533 €
Bungalow et station total Brienson	2 966 €		
Frais zone blanche / Charny	8 437 €		57 179 €
Reprofilage Taxiway sur aérodrome - Mouturat		11 700 €	
Éclairage sur le port & tennis - Jaugelec	25 080 €	5 400 €	
Vidéo surveillance port - Jaugelec		8 398 €	
Cloture Tête de'Or	6 600 €		
Fabrication des crochets + Plots		4 670 €	1 632 €
Raccordement électrique pour déchèterie de St-Flo - ENEDIS		2 102 €	
Plateforme et rattachement individuel Quai de l'Est - ENEDIS		1 295 €	
Participation Syndicat pour les zones blanches - Commune Charny	27 528 €	4 488 €	
Colonnes à verres et bacs 660 l		11 370 €	15 048 €
Divers petits équipements		800 €	13 325 €
Achat véhicule neuf portage des repas		20 674 €	
Achat véhicule industriel ampiroll		53 700 €	
Achat Bom			163 680 €
Achat véhicules	25 620 €	10 800 €	
Achat balayeuse Brienson	108 639 €		
Achat Camping car OT - Yonne évacion		60 133 €	
Achat matériels informatiques - Layer		34 279 €	
Achat matériels informatiques + micro salle conseil	2 160 €	31 659 €	13 862 €
Divers mobiliers - plusieurs fournisseurs		12 293 €	1 634 €
Matériels et instruments écoles de musique	13 141 €	1 374 €	
Matériels pour école multi-sport		1 673 €	
Construction école de musique			219 668 €
Construction boulodrome			715 244 €
Achat de barnums et barrières, Tables, bancs et scène mobile	45 133 €	15 523 €	25 474 €
Pose de sous compteurs au Port		2 876 €	
Achat et pose de bornes sur rallonge quai d'honneur au port - DRTP		21 821 €	
Travaux sur capitainerie et système d'amarrage		16 643 €	
Agrandissement déchèterie Seignelay - plusieurs fournisseurs	115 168 €	156 930 €	
Agrandissement Déchèterie Saint-Florentin - plusieurs fournisseurs		629 856 €	9 292 €
Réfection des Voiries	469 626 €	1 888 489 €	762 687 €
Réfection toiture et changement de fenêtre à Fossé Caillou	24 798 €	14 618 €	
Travaux couverture Hôtel de l'Est			67 319 €
Office du Tourisme	129 389 €	183 037 €	
Divers travaux sur aérodrome - Dury & Gébat	42 543 €	36 340 €	104 017 €
Achat actions Yonne Equipement	100 245 €		
Achat d'une action Agence Économique Région		5 000 €	
Transfert de fonds pour ZAE		118 500 €	10 €
TOTAL	1 631 323 €	4 276 682 €	2 997 591 €

5.5 – L'EXÉCUTION BUDGETAIRE – ÉTAT DES RESTES A RÉALISER- BUDGET PRINCIPAL INVESTISSEMENT

Communauté de Communes de SEREIN et ARMANCE

Etat des restes à réaliser DEPENSES - BUDGET PRINCIPAL fin 2019

Fournisseur	Nature de la dépense	Article	Fonct	Montants		Factures payées	Reste à Réaliser
				par engagement	par chapitre		
	CHAPITRE 16						
Rembt de cap. Emprunt	Solde cap. Emprunt						6 625,38 €
	SOUS - TOTAL CHAPITRE 16			0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 625,38 €
	CHAPITRE 20						
Les 3 Architectes	Concours d'Architectes	2031	413	135 000,00 €	135 000,00 €	0,00 €	135 000,00 €
H2O	AMO Centre Aquatique	2031	413	97 730,00 €	97 730,00 €	35 630,00 €	62 100,00 €
	SOUS - TOTAL CHAPITRE 20			232 730,00 €	232 730,00 €	35 630,00 €	197 100,00 €
	CHAPITRE 204						
Département	Aménagement numérique du territoire	204132	816	225 000,00 €	225 000,00 €	0,00 €	225 000,00 €
	SOUS - TOTAL CHAPITRE 204			225 000,00 €	225 000,00 €	0,00 €	225 000,00 €
	CHAPITRE 21						
Charny orée de Puisaye	Achat pylône téléphonie zone blanche VENIZY et autres	21538	816	70 000,00 €	70 000,00 €	61 666,62 €	8 333,38 €
	SOUS - TOTAL CHAPITRE 21			70 000,00 €	70 000,00 €	61 666,62 €	8 333,38 €
	CHAPITRE 23						
EUROVIA	Travaux Voirie Inondations CHEMILLY/BEAUMONT	2315	822	106 058,00 €	106 058,00 €	10 265,00 €	95 793,00 €
EUROVIA	Travaux Voirie	2315	822	804 269,00 €	804 269,00 €	745 481,00 €	58 788,00 €
Divers	Boulodrome	2315	414	743 642,00 €	743 642,00 €	715 244,00 €	28 398,00 €
Divers	Ecole de musique	2315	311	1 750 000,00 €	1 750 000,00 €	219 667,00 €	1 530 333,00 €
	Hôtrl de l'Est	2315		100 398,00 €	100 398,00 €	67 319,00 €	33 079,00 €
	SOUS - TOTAL CHAPITRE 23			3 504 367,00 €	3 504 367,00 €	1 757 976,00 €	1 746 391,00 €
	TOTAL			4 032 097,00 €	4 032 097,00 €	1 855 272,62 €	2 183 449,76 €

Financier	Nature de la recette	article	Fonct	Montants		Reste à Réaliser
				par engagement	par chapitre	
	Chapitre 10					
ETAT	FCTVA Année 2019	10222	01			450 418,00 €
ETAT	TVA sur RAR	10222	1			318 810,26 €
	SOUS TOTAL Chapitre 10			- €	- €	769 228,26 €
	Chapitre 13					
Communes	15% des routes 2019					158 286,00 €
ETAT	DETR Etude Centre Aquatique	2031	413	52 000,00 €	52 000,00 €	36 400,00 €
ETAT	DETR Catastrophe Naturelle	1311	822	77 714,00 €	77 714,00 €	37 924,00 €
ETAT	Dotation Solidarité Catastrophe Naturelle	1311	822	23 357,00 €	23 357,00 €	11 398,00 €
ETAT	DETR Agrandissement Déchèterie Saint-Florentin	1311	812	214 900,00 €	214 900,00 €	150 430,00 €
ETAT	DETR Aménagement Port amarrage	1311	95	14 000,00 €	14 000,00 €	1 697,00 €
Région	Subv. Aménagement port	1311	95	14 000,00 €	14 000,00 €	1 697,00 €
REGION	Subvention PETR pour Ecole de musique	1311	311	520 000,00 €	520 000,00 €	520 000,00 €
ETAT	Subv. Ecole de musique	1311	311	440 000,00 €	440 000,00 €	308 000,00 €
ETAT	Subv Boulodrome	1311	415	200 000,00 €	200 000,00 €	140 000,00 €
Région	Subv Boulodrome	1311	415	20 000,00 €	20 000,00 €	16 000,00 €
Conseil Départemental	Subv Boulodrome	1311	415	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
	SOUS TOTAL Chapitre 13			1 625 971,00 €	1 625 971,00 €	1 431 832,00 €
	TOTAL			1 625 971,00 €	1 625 971,00 €	2 201 060,26 €

5.6 – L'EXÉCUTION BUDGETAIRE – INVESTISSEMENTS RÉALISÉS SUR LES 3 DERNIÈRES ANNÉES

Sans avoir recours à l'emprunt sur ces trois dernières années, notre établissement a investi et procédé à l'entretien de nos routes au total pour près de 12 millions d'euros TTC

Année 2017 – Investissements.....	1.265.782 €
Entretien des routes - budget de fonctionnement.....	353.656 €
Année 2018 - Investissements.....	3.717.218 €
Entretien des routes - budget de fonctionnement	1.009.833 €
Année 2019 – Investissements	2.668.453 €
Entretien des routes - Budget de fonctionnement.....	425.025 €
RAR fin 2019	2.176.824 €
TOTAL TTC.....	11.616.791 €

5.7 – L'EXÉCUTION BUDGETAIRE – ENCOURS DE LA DETTE - PROSPECTIVE

Notre EPCI n'a pas eu recours à l'emprunt en 2019.

Ainsi au 1^{er} janvier 2020, l'encours de la dette intercommunale s'élève à :

Budget principal	1.107.112 €
Budget ZAE	445.919 €

Total dette au 1 ^{er} janvier 2020.....	1.553.031 €

Prospective de la charge de la dette Globale / Budget principal
1er janvier 2020

(hors nouveaux flux)						
Nb habitants	Année	CRD au 01/01	intérêts	capital	annuité	montant par habitant
25410	2016	1 988 693 €	51 631 €	177 624 €	229 255 €	9,02 €
25313	2017	2 377 883 €	53 891 €	218 315 €	272 206 €	10,75 €
25090	2018	1 674 167 €	44 701 €	390 661 €	435 363 €	17,35 €
24882	2019	1 284 908 €	35 027 €	171 453 €	206 480 €	8,30 €
24750	2020	1 107 112 €	31 349 €	174 445 €	205 794 €	8,31 €
	2021	932 637 €	27 491 €	177 617 €	205 108 €	
	2022	755 020 €	23 548 €	170 285 €	193 833 €	
	2023	584 734 €	19 510 €	112 965 €	132 475 €	
	2024	471 769 €	16 025 €	85 960 €	101 985 €	
	2025	385 809 €	13 671 €	86 174 €	99 845 €	
	2026	299 635 €	11 294 €	82 130 €	93 424 €	
	2027	217 505 €	8 936 €	52 525 €	61 461 €	
	2028	164 980 €	6 598 €	38 590 €	45 188 €	
	2029	126 390 €	4 880 €	40 308 €	45 188 €	
	2030	86 081 €	3 085 €	42 103 €	45 188 €	
	2031	43 978 €	1 210 €	43 978 €	45 188 €	

Prospective de la charge de la dette Globale / Budget ZAE
1er janvier 2020

(hors nouveaux flux)						
Nb habitants	Année	CRD au 01/01	intérêts	capital	annuité	montant par habitant
25410	2016	350 058 €	15 571 €	8 764 €	24 335 €	0,96 €
25313	2017	571 973 €	17 017 €	41 336 €	58 353 €	2,31 €
25090	2018	530 638 €	16 341 €	42 012 €	58 353 €	2,33 €
24882	2019	488 626 €	15 744 €	42 608 €	58 352 €	2,35 €
24750	2020	445 919 €	14 925 €	43 427 €	58 352 €	2,36 €
	2021	402 490 €	14 183 €	44 170 €	58 353 €	
	2022	358 321 €	13 417 €	44 935 €	58 352 €	
	2023	313 385 €	12 626 €	45 726 €	58 352 €	
	2024	267 658 €	11 809 €	12 526 €	24 335 €	
	2025	255 132 €	11 237 €	13 098 €	24 335 €	
	2026	242 034 €	10 639 €	13 696 €	24 335 €	
	2027	228 338 €	10 013 €	14 322 €	24 335 €	
	2028	214 016 €	9 360 €	14 976 €	24 336 €	
	2029	199 040 €	8 676 €	15 660 €	24 336 €	
	2030	183 381 €	7 961 €	16 375 €	24 336 €	
	2031	167 006 €	7 213 €	17 122 €	24 335 €	
	2032	149 884 €	6 431 €	17 904 €	24 335 €	
	2033	131 980 €	5 614 €	18 722 €	24 336 €	
	2034	113 259 €	4 759 €	19 576 €	24 335 €	
	2035	93 682 €	3 865 €	20 470 €	24 335 €	
	2036	73 212 €	2 930 €	21 405 €	24 335 €	
	2037	51 807 €	1 953 €	22 382 €	24 335 €	
	2038	29 424 €	931 €	23 405 €	24 336 €	
	2039	6 020 €	68 €	6 020 €	6 088 €	

5.8 – L'EXÉCUTION BUDGETAIRE – BUDGET SPANC

BUDGET SPANC 2019
Présentation des comptes Administratifs

FONCTIONNEMENT		Montant	INVESTISSEMENT		Montant
Dépenses		89 833,90 €	Dépenses		150 367,17 €
Recettes		96 265,00 €	Recettes		42 978,66 €
Résultat de l'exercice 2019		6 431,10 €	Résultat de l'exercice 2018		-107 388,51 €
Reprise du résultat antérieur		129 751,37 €	Reprise du résultat antérieur		17 730,56 €
Résultat cumulé fin 2018		136 182,47 €	Résultat cumulé fin 2018		-89 657,95 €
			Restes à réaliser en dépense		0,00 €
			Restes à réaliser en recette		89 656,73 €
			Résultat des restes à réaliser		89 656,73 €
Résultat global cumulé de fonctionnement		136 182,47 €	Résultat global cumulé d'Investissement		-1,22 €
Résultat final cumulé au 31/12/2018					136 181,25 €
Affectation Cpt 002 fonctionnement recette		136 181,25 €	Affectation Cpt 001 investissement dépenses		-89 657,95 €
Affectation Cpt 1068 investissement recette		1,22 €	Total contrôle		-89 657,95 €
Total contrôle		136 182,47 €			

Communauté de Communes Serein et Armanche
Budget Annexe SPANC
Budget 2019

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Article	libellé	Montant 2019	Article	libellé	Montant 2019
011 - Charges à caractère général		75 223,85 €	70 - Ventes de produits et services		96 215,00 €
604	Achats études, prest services, équip & Tx	20 709,36 €	70128	Redevances	96 215,00 €
6188	Autres frais divers (aides aux personnes)				
6226	Honoraires prestataire	54 514,49 €	74 - Subvention d'exploitation		0,00 €
6237	Publications		747	Subventions agence de l'eau de fonctionnement	
6261	Frais d'affranchissement		747	Subventions agence de l'eau pour tiers	
012 - Charges de personnel		14 550,05 €	75 - Autres produits de gestion courante		50,00 €
6217	Charges de personnel	14 550,05 €	7588	Autres produits de gestion courante	50,00 €
65 - Autres charges de gestion courante		0,00 €			
6541	Admissions en non-valeur				
67 - Charges exceptionnelles		60,00 €			
6742	Subv. exceptionnelles d'équipement				
678	Autres charges exceptionnelles	60,00 €			
68 - Dotations aux provisions		0,00 €			
6815	Provisions pour impayés		002	Excédent exercice 2018 reporté	129 751,37 €
023 - Virement à la section investissement					
Total		89 833,90 €	Total		226 016,37 €

Investissement					
Dépenses			Recettes		
Article	libellé	Montant 2019	Article	libellé	Montant 2019
4581	Travaux pour compte de tiers	150 367,17 €	4582	Subv. Agence de l'eau (60%)	
			4582	Titres à particuliers	42 978,66 €
			021	Virement de la section de fonctionnement	
			002	Excédent exercice 2018 reporté	17 730,56 €
Total		150 367,17 €	Total		60 709,22 €

FAR	Subv. Agence de l'eau (60%)	89 656,73 €
------------	-----------------------------	--------------------

5.9 – L'EXÉCUTION BUDGETAIRE – BUDGET PORT

BUDGET PORT 2019
Présentation des comptes Administratifs

FONCTIONNEMENT		Montant	INVESTISSEMENT		Montant
Dépenses		142 249,52 €	Dépenses		64 031,90 €
Recettes		123 409,02 €	Recettes		82 948,80 €
Résultat de l'exercice 2018		-18 840,50 €	Résultat de l'exercice 2018		18 916,90 €
Reprise du résultat antérieur		20 011,33 €	Reprise du résultat antérieur		0,00 €
Résultat cumulé fin 2018		1 170,83 €	Résultat cumulé fin 2018		18 916,90 €
			Restes à réaliser en dépense		
			Restes à réaliser en recette		
			Résultat des restes à réaliser		0,00 €
Résultat global cumulé de fonctionnement		1 170,83 €	Résultat global cumulé d'Investissement		18 916,90 €
Résultat final cumulé au 31/12/2018					20 087,73 €
Affectation Cpt 002 fonctionnement recette		1 170,83 €	Affectation Cpt 001 investissement dépenses		18 916,90 €
Affectation Cpt 1068 investissement recette		18 916,90 €	Total contrôle		18 916,90 €
Total contrôle		20 087,73 €			

Communauté de Communes Serein et Armance
Budget Annexe PORT
Projet de budget 2019

Fonctionnement							
Dépenses				Recettes			
Article	libellé	Montant budget	Compta	Article	libellé	Montant budget	Compta
011 - Charges à caractère général		22 752,33 €	26 264,20 €	70 - Produits des services et ventes diverses		78 870,00 €	79 871,11 €
60420	Achat prestation de service	0,00 €	0,00 €	70780	Vente de marchandises (épicerie, accastillage)	8 500,00 €	7 919,69 €
60610	Fournitures non stockables (eau, énergie..)	10 580,00 €	9 412,46 €	70830	Locations place de port	59 450,00 €	71 951,42 €
60630	Fournitures d'entretien et petit équipement	1 300,00 €	1 596,27 €	7088	Facturation électricité consommé	10 920,00 €	
60640	Fournitures administratives	0,00 €	34,15 €				
60660	Carburants	50,00 €	77,69 €	75 - Autres produits de gestion courante		7 500,00 €	11 178,39 €
60680	Autres matières et fournitures	1 700,00 €	2 219,54 €	75200	Revenus des immeubles Quai de l'Est	4 500,00 €	4 500,00 €
61320	Location immobilière (part fixe Rf) - déficit	4 500,00 €	4 500,00 €	75210	Revenus des immeubles Logement du gardien	3 000,00 €	3 000,00 €
61320	Location immobilière Solde à payer de 2018	1 394,00 €	2 667,37 €	75800	Autres produits de gestion courante	965,00 €	
61350	Location mobilière	0,00 €	0,00 €	7588	Autres produits de gestion courante	0,00 €	3 678,39 €
61521	Entretien des bâtiments	200,00 €	480,00 €				
61551	Entretien matériel roulant	100,33 €	0,00 €	77 - Produits exceptionnels		32 360,00 €	32 359,52 €
61560	Maintenance	0,00 €	2 006,42 €	77700	Amortissements des subventions	32 360,00 €	32 359,52 €
61680	Primes d'assurances / Multirisques	1 048,00 €	1 046,95 €				
62620	Frais de télécommunications	1 580,00 €	1 779,35 €				
62810	Cotisations diverses	300,00 €	300,00 €				
635112	Cotis. Sur valeur ajoutée	0,00 €	144,00 €				
012 - Charges de personnel		34 005,00 €	33 036,52 €				
62170	Personnel affecté au service	34 005,00 €	33 036,52 €				
67 - Charges exceptionnelles		0,00 €	0,00 €				
67800	Autres charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €				
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections		82 949,00 €	82 948,80 €				
68110	Dotations aux amortissements	82 949,00 €	82 948,80 €				
023 - Virement à la section investissement				002	Excédent exercice 2018 reporté	20 011,33 €	20 011,33 €
Total		139 706,33 €	142 249,52 €	Total		138 741,33 €	143 420,35 €

Investissement							
Dépenses				Recettes			
Article	libellé	Montant budget	Compta	Article	libellé	Montant budget	Compta
13 - Subventions d'investissement		32 360,00 €	32 359,52 €	10 - Dotations, fonds divers et réserves		0,00 €	
13938	Amortissements des subventions	32 360,00 €	32 359,52 €	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €	
21 - Immobilisation corporelles		28 000,00 €	31 672,38 €	16 - Emprunts et dettes		0,00 €	
21....	Divers	28 000,00 €	31 672,38 €				
23 - Immobilisation en cours		0,00 €		040 - Amortissements des immobilisations		82 949,00 €	82 948,80 €
				28...	Amortissements	82 949,00 €	82 948,80 €
				021 - Vir de la section de fonctionnement		0,00 €	
Total		60 360,00 €	64 031,90 €	Total		82 949,00 €	82 948,80 €

5.10 – L'EXÉCUTION BUDGETAIRE – BUDGET ZAE

ZAE 2019
Présentation des comptes Administratifs

Comptabilité 2019

FONCTIONNEMENT	Montant	INVESTISSEMENT	Montant
Dépenses	633 006,78 €	Dépenses	535 464,85 €
Recettes	603 123,52 €	Recettes	607 133,26 €
Résultat de l'exercice 2019	-29 883,26 €	Résultat de l'exercice 2019	71 668,41 €
Reprise du résultat antérieur	29 883,26 €	Reprise du résultat antérieur	2,82 €
Résultat cumulé fin 2018	0,00 €	Résultat cumulé fin 2019	71 671,23 €
		Restes à réaliser en dépense	
		Restes à réaliser en recette	
		Résultat des restes à réaliser	0,00 €
Résultat global cumulé de fonctionnement	0,00 €	Résultat global cumulé d'Investissement	71 671,23 €
Résultat final cumulé au 31/12/2019			71 671,23 €

Affectation Cpt 002 fonctionnement recette	0,00
Affectation Cpt 1068 investissement recette	0,00
Total contrôle	0,00 €

Affectation Cpt 001 investissement Recettes	71 671,23 €
Total contrôle	71 671,23 €

Communauté de Communes Serein et Armance
Budget Annexe ZAE
Compta 2019

Fonctionnement

Dépenses			Recettes		
Article	libellé	Budget	Article	libellé	Budget
61521	Entretiens des terrains	2 676,00 €	7015	Vente de terrains	79 050,00 €
6226	Honoraires divers	2 628,81 €			
605	Pose supports publicitaires	4 924,80 €	7477	Dot. du budget principal CCSA Cpt 657364	31 317,14 €
66111	Rembt intérêts emprunts	15 643,89 €			
71355-042	Stock initial	607 133,28 €	71355-042	Stock final	492 756,38 €
			002	Excédent exercice 2018 reporté	29 883,26 €
Total		633 006,78 €			633 006,78 €

Investissement

Dépenses			Recettes		
Article	libellé	Budget	Article	libellé	Budget
1641	Rembt capital emprunts	42 708,47 €			
3555-040	Stocks de terrains aménagés	492 756,38 €	3555-040	Sortie Stock Initial	607 133,26 €
			002	Excédent exercice 2018 reporté	2,82 €
Total		535 464,85 €			607 136,08 €
	Suréquilibre	71 671,23 €			

6– LES PERSPECTIVES POUR 2020

6.1- EN MATIERE DE POLITIQUE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Pour 2020, eu égard à l'importance des travaux routiers réalisés ces 3 dernières années, le programme de voirie à venir devrait être caractérisé par une logique d'entretien au cas par cas et non de réfections lourdes comme nous avons pu le connaître auparavant. En outre, notre établissement étant désormais engagé dans d'autres grands programmes d'investissement, une contraction des moyens affectés à la voirie devrait caractériser l'année 2020. Comme évoqué plus haut, la signalisation horizontale sera réalisée. De la même manière le travail de balayage sera poursuivi.

Pour ce qui concerne le matériel mis à disposition des communes, il sera nécessaire d'en renouveler une partie car il s'use et d'augmenter encore le volume des barnums (victimes de leur succès). A l'analyse de l'usage des tables et bancs récemment acquis, il se pourrait aussi que nous soyons dans l'obligation d'en acquérir de nouveaux. L'acquisition d'une seconde scène mobile peut également être envisagée.

Pour ce qui est du fond de concours, son succès doit nous inviter à proroger le dispositif, en augmentant l'enveloppe, puisque 90 % des communes l'ont utilisée et parmi les 3 restantes 2 sont des villes. C'est un véritable outil au service des communes les plus petites qui doivent cependant assurer le même niveau de service public que leurs voisins.

Enfin, 2020 devrait être l'année de la conclusion de la convention de partenariat avec le Département de l'Yonne pour la couverture des 15 communes non encore concernées par le déploiement de la fibre optique. Ce devrait être également la mise en service des premières prises optiques sur une partie des communes sur lesquelles les travaux ont démarré courant 2019.

6.2- EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

En matière d'animation économique, l'année 2020 devrait permettre de poursuivre les efforts engagés pour une meilleure connaissance de notre offre territoriale et développer de nouveaux partenariats pour commercialiser nos terrains disponibles.

Parallèlement, de nouvelles opportunités foncières pourraient voir le jour notamment dans la continuité de la zone d'activités des Galettes à Saint Florentin. Une étude de faisabilité pour valoriser les quelques espaces disponibles autour de la zone d'activités de Chemilly / Yonne pourrait également être initiée.

En matière d'accompagnement des entreprises, le rôle de facilitateur de notre chargé de mission devra se renforcer notamment par le partenariat avec les autres acteurs du développement local tant publics que privés. Dans le même esprit, notre mode d'accompagnement financier des projets immobiliers économiques devra faire l'objet d'une révision, le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, principal pourvoyeur d'aides directes publiques, ayant revu son dispositif d'accompagnement financier des projets.

Pour ce qui est du tourisme, l'année 2020 consacrera la mise en place du nouvel Office de Tourisme sous forme d'EPIC. Cette évolution n'aura pas d'incidence sur le programme d'action 2020 car nous avons souhaité conserver la même dynamique et la même équipe opérationnelle. Une fois la structure installée, il sera nécessaire de bâtir un programme d'action concerté entre l'Office de Tourisme et la Communauté de communes. Notre établissement aura également pour objectif de trouver un repreneur pour le site de l'ancien « Hôtel de l'Est » en explorant plusieurs pistes de travail avec une priorité affichée de permettre l'ouverture d'un établissement de cuisine

traditionnelle voire gastronomique sur notre territoire. De la même manière, sur la base de l'étude réalisée en 2019, notre établissement aura à cœur de favoriser l'implantation d'un ensemble hôtelier sur notre territoire pour répondre tant au besoin des touristes que des entreprises situées sur notre territoire.

En ce qui concerne le Port de Saint Florentin, sauf à connaître les mêmes aléas qu'en 2019, il devrait poursuivre son développement et s'inscrire dans le pôle d'activité qui se développe autour avec l'implantation du centre aquatique, l'ouverture d'un espace de restauration et la possible création d'un hôtel à proximité.

6.3- EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT

En matière de déchets, l'année 2020 s'ouvre sur des interrogations quant à la valorisation des co-produits de la collecte des déchets. En effet, tant la mise en place d'espaces de collecte de bouteilles en plastique proche des commerces, que la redistribution au niveau mondial de la valorisation des déchets triés vont avoir un impact sur les ressources non fiscales du service de collecte et de traitement des déchets. D'ores et déjà les prix planchers de revente des cartons ont été abaissés. La TGAP (taxe générale sur les activités polluantes), qui est intégrée dans le coût de traitement des déchets, devrait sensiblement augmenter prochainement.

Notre établissement devra donc renforcer ses efforts pour réduire le volume de déchets collectés sans pour autant favoriser l'émergence de dépôts sauvages.

En matière de SPANC, si nous avons bien récupéré l'intégralité de la compétence sur notre territoire, la défaillance de notre prestataire fin 2019 nous obligera début 2020 à relancer une consultation pour trouver un nouveau bureau d'étude. Une fois ce dernier identifié, la démarche de réalisation des diagnostics initiaux sera relancée pour les communes non encore traitées pour partie ou en totalité.

Pour ce qui est de la compétence GEMAPI, le 10 décembre 2019, une conférence territoriale du Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention du bassin de l'Yonne a eu lieu en compagnie de l'établissement public territorial de bassin (EPTB) Seine Grands Lacs pour consacrer la nécessité d'une coordination et des actions partagées sur l'ensemble du bassin d'alimentation de la Seine. La mise en place de cette démarche devrait se concrétiser à l'automne 2020.

Plus localement, la Communauté de communes devrait engager début 2020 un travail collaboratif avec le Syndicat Mixte du Bassin de l'Armançon pour aménager le fond du site communautaire dit de Fossé Cailloux à Saint Florentin, dans une logique notamment de ralentissement de l'écoulement des eaux de l'Armanche.

En ce qui concerne la compétence Eau et Assainissement collectif, en accord avec notre établissement, les communes se sont prononcées contre le transfert de compétence au niveau intercommunal au 1^{er} janvier 2020.

Cette faculté, offerte cette année par la Loi, n'a pas supprimé le principe de transfert de ces compétences au plus tard au 1^{er} janvier 2026. L'enjeu reste donc entier, et il ne faudra pas attendre la fin du prochain mandat pour s'en emparer. Dès lors, sous réserve d'un accompagnement financier conséquent de l'agence de l'eau Seine Normandie, il sera nécessaire d'entamer rapidement des études d'état des lieux pour identifier les enjeux auxquels notre établissement va être confronté dans les années à venir.

Par ailleurs, en tant que Communauté de communes de plus de 20 000 habitants nous sommes dans l'obligation de mettre en place un plan climat-air-énergie territorial (PCAET). Ce programme comporte généralement :

- un état des lieux (bilan carbone, empreinte énergétique, cadastre des émissions de gaz à effet de serre
- un travail de prospective (tendances lourdes, phénomènes émergents) ;
- des objectifs quantifiés dans le temps, basés au moins sur les objectifs nationaux et européens
- un volet atténuation et un volet adaptation ;
- des indicateurs (généralement d'état, pression et réponse) de suivi et d'évaluation à l'échelle du territoire considéré (national, régional, municipal, etc.)
- le changement climatique étant global, avec des effets inégalement répartis, le plan peut intégrer un volet « solidarité » incluant des actions inter-régionales et/ou de coopération décentralisée.

Le fait, d'une part que notre établissement soit une entité récente (3 ans d'existence) et d'autre part qu'un nouveau mandat électif va débiter en mars prochain, notre établissement n'a pas encore engagé cette démarche. Il conviendra à l'automne 2020 de se pencher sur ce sujet.

6.4- EN MATIERE DE SERVICE A LA POPULATION

En matière social, la compétence du portage de repas est assurée en régie. Il s'avère que les coûts fixes liés à cette compétence pèsent lourdement eu égard au faible nombre de repas livrés. Il n'est pas envisageable d'augmenter le coût des repas du fait de revenus parfois très faibles des bénéficiaires. Il n'est pas non plus question de remettre en cause la réalité de ce service bien qu'il entre en concurrence avec des acteurs privés notamment en se rapprochant de l'auxerrois. Il sera donc nécessaire de se pencher sur une évolution de la gestion de ce service vers éventuellement un partenaire privé.

En matière culturelle, l'année 2020 sera celle de l'ouverture de la nouvelle école de musique communautaire à Venizy. Eu égard à l'état d'avancement des travaux fin 2019, le bâtiment aménagé pourrait être mis en service à la rentrée des vacances d'automne, en novembre 2020. Il sera entièrement équipé à neuf et offrira, quelles que soient les pratiques, des conditions de travail incomparables avec celles actuellement offertes par les 2 sites de Saint Florentin et de Briennon / Armançon. Il faudra se pencher dès la fin du printemps 2020 sur les conditions d'exploitation du site et des conditions d'ouverture à destination de structures à caractère musical présentes sur notre territoire. Ceci dans la perspective d'ouvrir le site à différents usages dans ce domaine, voire proposer des prestations d'enregistrement par exemple.

En ce qui concerne le centre aquatique, l'année 2020 sera celle des études sous toutes leurs formes afin de pouvoir lancer les travaux début 2021 et envisager une ouverture du site à l'automne 2022. D'ici cette date, la communauté devra intégrer la compétence liée à l'exploitation de piscine actuellement exercée par 2 communes sur son territoire.

Par ailleurs, courant 2019, une étude de faisabilité pour l'aménagement d'un espace de tir à l'arc couvert à Briennon sur Armançon a permis d'identifier le coût prévisionnel d'un tel équipement qui s'approche de celui de l'école de musique. Le lancement d'une telle opération sera conditionné au taux de financement que nous pourrions obtenir de l'extérieur et des capacités d'autofinancement que nous pourrions dégager. C'est le même esprit qui devrait nous guider dans la perspective de créer un espace de « padel » au sein du complexe tennistique communautaire.

6.5- EN MATIERE DE FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL

En tant que Communauté de communes de plus de 20 000 habitants, nous sommes dans l'obligation de mettre en place un Conseil de Développement à savoir :

- Il est composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre de l'établissement public.
- La composition du conseil de développement est déterminée par délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.
- Les conseillers communautaires ne peuvent être membres du conseil de développement.
- Les fonctions de membre du conseil de développement ne sont pas rémunérées.
- Le conseil de développement s'organise librement.
- L'établissement public de coopération intercommunale veille aux conditions du bon exercice de ses missions.
- Le conseil de développement est consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale.
- Il peut donner son avis ou être consulté sur toute autre question relative à ce périmètre.
- Le conseil de développement établit un rapport d'activité, qui est examiné et débattu par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

Le fait, d'une part que notre établissement soit une entité récente (3 ans d'existence) et d'autre part qu'un nouveau mandat électif va débuter en mars prochain, notre établissement n'a pas encore engagé cette démarche. Il conviendra à l'automne 2020 de se pencher sur ce sujet.

7– LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES POUR 2020

7.1- Budget principal de fonctionnement 2020

Une première esquisse de la section de fonctionnement du budget principal 2020, laisse entrevoir une dépense de l'ordre de 8.940.000 € compte tenu d'un excédent d'exploitation reportable de l'ordre de 1.450.000 € et d'un prévisionnel des recettes de 7.490.000 €.

Les restes à réaliser sont pratiquement à l'équilibre avec 2.200.000 € en produits à recevoir pour 2.180.000 € en restes à réaliser en dépenses.

La dépense de fonctionnement intègre un virement d'équilibre aux investissements de l'ordre de 2.050.000 € après avoir reporté un excédent capitalisé au compte 1068 de l'ordre de 1.500.000 €.

En 2020, nous pourrons lancer des investissements ambitieux en plus de ceux en cours grâce à notre bonne gestion de ces trois dernières années d'une part et l'octroi de subventions à obtenir dont près de la moitié d'entre elles sont d'ores et déjà accordées.

Il s'agit possiblement en valeurs hors taxes de :

- Fonds de concours.....	70.000 €
- Aménagement numérique.....	225.000 €
- Réfections de nos routes	650.000 €
- Différentes études.....	95.800 €
- Le centre aquatique études et première tranche	3.000.000 €
- 2 Maisons médicales.....	2.400.000 €
- Divers investissements.....	520.000 €

Soit un total prévisionnel de	6.960.800 €

7.2- Budget SPANC

Ce budget sera probablement du même ordre que l'année dernière soit de 110.000 €

7.3- Budget Port de Saint-Florentin

Ce budget sera de l'ordre de 150.000 € en équilibre avec les recettes prévisionnelles et en suréquilibre au plan des investissements.

7.4- Budget ZAE

En 2019, nous avons déstocké trois parcelles sur les ZAE de Saint-Florentin et Briennon / Armançon. Pour compenser les pertes sur les ventes, nous avons dû virer une subvention d'équilibre depuis le budget principal.

En 2020, une parcelle sur Saint-Florentin est en cours de vente, il faudra encore avoir recours au budget principal.

8- LES RESSOURCES HUMAINES

Les principaux mouvements de personnels intervenus courant 2019 sont uniquement dus à des départs volontaires ou à la création de 2 nouveaux postes

- Chargé de mission développement économique
- Animatrice Relais Assistantes Maternelles

Il est à noter que nous avons un agent (collecte des déchets) absent pour maladie depuis juin 2017. Pour compenser son absence et assurer le service, la Communauté fait appel à des intérimaires.

Au 31 décembre 2019, la Communauté de communes était forte de 23 agents.

Fin 2019, le tableau des effectifs était le suivant :

Politique	Postes	%	ETP
SERVICES OPÉRATIONNELS	18	78,3 %	17,14
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	0	0 %	0
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	2	8,7 %	2
dont chargé de mission	1		1
dont gestionnaire de port	1		1
ENVIRONNEMENT	10	43,6 %	9,5
dont collecte et TRI	5		5
dont propreté	1		1
dont déchèterie	3		3
dont SPANC	1		0.5
SERVICE À LA PERSONNE	6	26 %	4,64
dont RAM	2		1,5
dont Portage de repas	2		1,80
dont école de musique	2		1,34
SERVICES FONCTIONNELS	5	21,7 %	4,40
DIRECTION GÉNÉRALE	1		1
COMPTABILITÉ -RH	2		2
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL	1		1
COMMUNICATION	1		0,40

Perspectives pour 2020 :

Un agent a demandé à faire jouer ses droits à la retraite en février prochain. Il devrait être remplacé.

9 – CONCLUSION

Caractérisée par le renouvellement des équipes politiques, l'année 2020 sera également une année de concrétisation de plusieurs de nos projets. L'essentiel du budget 2020 sera lié d'une part à l'exercice de nos compétences maintenant bien établies et d'autre part à concrétiser les projets lancés ces 2 dernières années.

L'équipe de gouvernance de notre établissement issue des urnes de mars 2020 aura également à se positionner sur des enjeux pour lesquels la relative jeunesse de notre établissement n'a pas permis de trouver une concrétisation, à savoir la création de maisons médicales et éventuellement

l'embauche de médecins généralistes salariés comme cela se pratique de plus en plus, ainsi que la création d'une salle à caractère culturel quelque part sur le territoire.

De la même manière, la future équipe aura à se positionner quant à la prise ou non de l'intégralité de la compétence petite enfance avec pour corollaire le transfert des crèches, répondant en cela aux différentes discussions intervenues en Conseil communautaire sur le partage des coûts pour des équipements d'action supra communale.

Enfin, l'action de notre établissement est financée par des taxes additionnelles. Nous sommes de moins en moins nombreux à fonctionner de cette façon. L'Etat pourrait nous imposer à l'avenir un fonctionnement différent en globalisant la fiscalité professionnelle au niveau intercommunal.

Il reviendra aux prochains élus communautaires d'anticiper cette évolution qui aura un impact sur les futurs transferts de compétences.